

## **Séance du conseil général de la Commune de Pomy du lundi 5 octobre 2015**

### **1.- Appel**

Il est 20h20 lorsque M. Philippe Widmer, président du conseil général ouvre la séance dans une salle de l'Orif.

12 membres sont excusés et 10 absents. L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

### **2.- Approbation du procès-verbal du**

Le PV est accepté à l'unanimité.

### **3.- Assermentation**

MMES et MM André Pellaux, Jacques Miéville, Mathis Pellaux, Hervé Billaud, Gabriele Pisu, Manuela Duruz, Johanne Pelet, Olivier Pelet, Lucie Paduano, Lisette Paduano, Emilie Coronel, Lyne De Coulon, Dag De Coulon, Aurélie Pugliese, Simon Pellaux, Kevin Charles, Jocelyne Coronel, Kilian Cuhe, Ana Raquel Andrade, Yolanda Beyeler, Jody Milici, Jacques Leu sont assermentés.

89 conseillères et conseillers sont présents à cette séance.

### **4.- Nomination de 2 délégués et 2 suppléants au conseil intercommunal de la Police Nord vaudois.**

M.Patrick Grin nous brosse le cahier des charges des futurs délégués. Ils feront partie de l'organe législatif du comité inter-cantonal de la police et siégeront deux fois par année pour avaliser ou non les propositions du Comité de Direction lui-même composé de trois membres des Municipalités des villes et villages concernés. Le mandat cesse en fin de législature mais pourra être reconduit à condition d'avoir été assermenté.

MM Bernard Annen et Denis Roulier sont acclamés comme membres délégués.

MM Claude Chevalley et Romain Coronel seront les suppléants.

M. Patrick Grin remercie les heureux élus et signale que les incivilités au réservoir ont cessé, la police ayant coffré des trafiquants de stupéfiants dans ses abords immédiats. Le coin a retrouvé son calme.

Le jardin de circulation a été restauré et rafraîchi et il est ouvert à tous pour permettre à nos chères têtes blondes de s'entraîner.

### **5.- Préavis 2015-05. Demande de crédit de Fr 4'500'000.- pour la construction d'une nouvelle salle polyvalente.**

Notre président informe que la lecture du préavis complet n'est pas prévue et donne la parole au syndic qui félicite d'emblée vivement les gymnastes, venus nombreux à cette séance, pour leurs performances. Il commente le préavis au moyen d'un powerpoint qui nous permet de visualiser sous tous ses aspects la salle de gym VD1, la salle de réception avec terrasse, la scène, les différents locaux sanitaires, la cuisine.... Il souligne l'intérêt de la partie enterrée (en béton armé) qui évite d'avoir un bâtiment trop haut à l'entrée du village (la partie aérienne sera en bois). Autre aspect appréciable : la salle de réception et la salle de gym pourront être occupées simultanément sans se nuire.

Un local commercial a été prévu dans l'idée de faire revenir la Poste, un dépôt de pain...de rendre service à une partie de la population moins concernée par les deux salles. Il y a également par souci d'esthétisme, la façade arrière de la salle, sans ouverture (à cause de la scène) étant vraiment peu attrayante. On retrouve ce souci d'esthétisme dans tout cette construction contemporaine de style épuré et léger sans avant-toit.

A préciser que la salle de gym de 288 m<sup>2</sup> aura un revêtement adéquat pour la gym, mais également pour nos soirées. La salle de réception a une superficie de 122 m<sup>2</sup> et la scène compte 95m<sup>2</sup> ; cette dernière sera métallique et comprendra des panneaux isolants pour permettre les répétitions de la fanfare.

Deux dérogations ont été nécessaires pour envisager le projet : La salle déborde de la limite constructible, selon notre règlement communal et la pente du toit n'est pas tout fait réglementaire.

Quant aux places de parc, si les 32 prévues suffiront pour l'occupation journalière, ce nombre sera insuffisant lors des grandes manifestations. Les utilisateurs continueront de se garer le long de la route de la Poste et du Chemin aux Oies. Il est envisageable de prévoir une quinzaine de places sous forme de grilles aux abords du terrain de sport.

Mme Sylvie Perritaz nous lit le rapport de majorité de la commission favorable au projet soulignant ses forces (une salle VD1, une salle de réception, l'esthétisme, le local commercial, le remboursement ECA, les délais rapides des travaux) et également ses faiblesses (places de parc peu nombreuses, salle de gym trop petite pour nos champions gymnastes et pour d'autres compétitions sportives, manque de local pour la fanfare et l'école de musique). En résumé, le Conseil est encouragé à dire oui au projet moyennant quelques améliorations de la part de la Municipalité.

M.Francis Gruet nous lit le rapport de minorité qui se focalise sur un point essentiel : la salle de gym est trop étroite pour satisfaire aux exigences de la société de gym. Par conséquent les signataires du rapport demandent au Conseil de refuser le projet.

Notre Président rappelle les règles indispensables au bon fonctionnement d'un débat et ouvre la discussion.

M.Pugliese demande à la Municipalité sa position concernant deuxième rapport.

Notre syndic confirme que le problème des 4 mètres était connu dès le départ, mais que la Municipalité était coincée par un plafond d'endettement fixé à 9,2 millions et que la Municipalité serait hors la loi en présentant un projet qui le dépasserait. Il faudrait compter dans les Fr. 900'000.- de surcoût pour une extension de ce type. De plus cette extension serait supportée par les contribuables seuls, sans participation de l'ASIYE ni de l'ECA.

A la suggestion de vendre des actions de la Romande énergie, notre syndic répond que nous en avons certes 480, dont 300 sont conventionnées et que nous ne pouvons vendre qu'à des collectivités publiques. Les 180 qui restent à vendre pourraient effectivement rapporter Fr 170'000.-

M.Jean-Daniel Cruchet demande pour quelle raison le rapport officiel ECA signale la Grande salle de Pomy pour une valeur de Fr 2'300'000.-. Où sont passés les Fr 800'000.- manquants ?

Notre syndic dit qu'il s'agit de la valeur résiduelle du porche et du sous-sol.

M.Jacques-Emile Henry se demande si la partie avec les 4m de plus pourrait être exclusivement en sous-sol et recouverte de terre.

Non répond notre syndic car il n'y aurait plus la hauteur suffisante pour la gym.

M.Jean-Pierre Grin demande ce qu'il en est de la garantie des coûts. Sont-ils fixés par l'entreprise générale ?

Les prix sont établis selon les coûts des dernières soumissions pour des objets de même nature dit notre syndic. Le but est de travailler avec des entreprises locales. Les prix devraient correspondre à 5%.

M.Gilles Vulliemin pose deux questions :

- Est-il envisageable de pousser la salle au maximum en direction du rond-point et de prévoir le parking à l'opposé, près du magasin ?
- Pourquoi ne pas faire le magasin plus tard puisque personne ne s'y intéresse maintenant ?

Pour notre syndic, le magasin est une idée de société destinée à répondre à chaque couche de la population. Quant au déplacement contre le rond-point, cela nécessiterait une demande de dérogation cantonale avec peu de chances de l'obtenir.

Jacques Miéville a-t-on des risques de se trouver comme il y a quelques années avec un projet accepté par le Conseil et dont les prix explosent après coup ?

Notre syndic explique qu'à l'époque on avait un projet tiré au coût minimum en conservant un sous-sol de la salle existante à l'époque. Aujourd'hui avec une construction neuve, les coûts sont facilement estimables. La Municipalité s'est renseignée auprès des communes où le groupe a construit des collèges. Les budgets ont été respectés.

Ana Raquel Andrade demande pourquoi on ne pivoterait pas la salle polyvalente pour la disposer en travers et ainsi gagner de l'espace.

Pour une question de respect d'esthétisme, ce n'est pas envisageable, de plus cela ne résout pas la question de la hauteur, répond notre syndic.

M. Widmer appuie en ajoutant que le canton refuse des objets pour 1 mètre de retrait.

M. Hervé Billaud dit que le village a besoin d'une salle polyvalente et que la société de gym n'est pas la seule concernée. Si le projet était refusé, combien de temps faudrait-il encore attendre ?

Notre syndic confirme la difficulté d'étudier rapidement un nouveau projet, avec en plus les démarches pour le plafond d'endettement et bien sûr aucune garantie que le futur projet soit accepté, d'autant plus avec une probable augmentation d'impôt.

M. Robert Richardet se dit content d'une possible modification avec la création d'un local pour la fanfare. Il affirme son soutien à la gym et interroge l'architecte : s'il faut compter Fr. 1000.- le m<sup>3</sup> pour un bâtiment tel un hôpital, il peut comprendre mais pour du vide on devrait arriver à Fr. 400.- le m<sup>3</sup> d'où une plus value de seulement Fr. 450'000.-

M. Marc Braissant met en doute l'utilité d'un magasin qui n'existait pas avant.

M. Jean-Pierre Grin suggère de proposer un deuxième projet avec les 4 mètres de plus.

Notre président suggère que se poursuive le climat de bon sens et de convivialité qui règne depuis longtemps dans notre village et de chercher des solutions qui puissent satisfaire tout le monde. Il propose au conseil dans un premier temps de ne pas accepter ni rejeter tout de suite le projet proposé, mais d'y adjoindre des amendements et de demander à la Municipalité des compléments au projet (1-extension de 4 m, 2- local fanfare, 3- sans magasin).

A M. Francisco Bueno qui demande si avec 4 mètres de plus la salle sera conforme pour des matchs de basket par exemple, notre syndic répond qu'elle ne sera pas assez haute.

M. Rémy Vulliemin doute que la gym puisse organiser des concours à Pomy, dès lors Yverdon et Yvonand ne sont qu'à 3 et 6km de Pomy. De plus il ne faut pas se leurrer une salle de gym coûte quand on l'utilise (parole d'un élu d'Yvonand).

M. Dag De Coulon félicite les performances de la gym, il est d'accord de soutenir les sociétés mais sans oublier le budget. Il propose que les petits gymnastes continuent à s'entraîner à Pomy et se déplacent en grandissant.

M. Francis Gruet dit que la motivation à faire vivre la société va sans doute décliner.

M. Jean-Paul Miéville se souvient qu'il y a quelques années il avait été dit qu'on ne pouvait pas voter sur deux projets à choix.

Notre syndic confirme qu'il ne s'agit pas de deux projets, mais d'un seul avec des modifications à étudier.

M.Kilian Cuhe exprime son souhait en tant que président de la jeunesse de voir rapidement une salle polyvalente construite à Pomy. En effet sa société vit en organisant des manifestations : le 1<sup>er</sup> août, le Nouvel An, des tournois sportifs. Il signale que la société a été 2<sup>e</sup> au tir à la corde. Il demande à l'assemblée de voter pour la salle polyvalente qui convient parfaitement à la Jeunesse.

M.Christian Pellaux en tant que responsable de la Police des constructions rappelle que celle-ci exige une distance de 6 mètres à la propriété suivante. Il précise que 14 projets ont été étudiés pour cet objet et qu'il n'y a pas de possibilité de salle plus large de 4 mètres sur ce terrain. Il encourage les gymnastes à aller s'entraîner à leurs combinaisons dans une salle VD3. Pour information la commune loue les salles que la gym utilise ailleurs. Il rappelle que nous sommes bloqués par le plafond d'endettement à Fr.9,2 millions.

Notre président propose de procéder aux votes :

1.- Souhaitez-vous que le Conseil demande des études complémentaires à la Municipalité sous forme d'amendements?

Oui 44            Non 34            Abstentions 5

2.- Souhaitez-vous que la Municipalité présente une étude complémentaire sur la faisabilité d'un élargissement du praticable de 4 mètres, comprenant ses coûts et ses éventuelles conséquences fiscales ?

Oui 50            Non 28            Abstentions 9

3.- Souhaitez-vous que la Municipalité propose un local pour la fanfare excavé sous le local commercial et en précise la faisabilité et le coût ?

Oui 54            Non 16            Abstentions 14

4.- Souhaitez-vous que la Municipalité envisage une suppression du local commercial et en détermine la baisse de coût, ainsi que les conséquences sur le projet global ?

Oui 38            Non 21            Abstentions -

Sous réserve d'une acceptation d'un ou des trois amendements que vous venez de voter :

5.- Souhaitez-vous accepter le projet de construction d'une salle polyvalente tel que présenté ?

Oui 73            Non 3            Abstentions 5

6.- Souhaitez-vous autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr.4'500'000.- auprès de l'établissement bancaire de son choix ? -

Oui 80            Non -            Abstentions 5

Mme Johanne Pelet souhaite que le local de la fanfare se fasse en priorité et le magasin par la suite.

M.Francis Gruet demande si les sociétés locales pourront participer à l'élaboration du projet.

Notre syndic dit que non, c'est du ressort de la Municipalité. Il remercie l'assemblée d'approuver le projet et planchera dès que possible sur les amendements.

## **6. Divers et propositions individuelles**

Mme Anne-Lise Roulier regrette la disparition de la chaise sécurisée sur une balançoire de la place de jeu. Les deux planches actuelles ne sont pas géniales pour les petits. Sera-t-il possible d'en avoir à nouveau une adaptée aux petits ?

M.Patrick Grin dit en avoir parlé aux fournisseurs puis oublié, mais pas de souci, il y en aura une.

M.Quentin Pellaux demande à quels investissements futurs il faut s'attendre.

Notre syndic pense qu'il faudra calmer le jeu pendant trois à quatre ans et puis sécuriser le chemin de Calamin, y réaliser un chemin piétonnier et prévoir également la traversée de la route cantonale. Notre aisance financière dépend de plusieurs facteurs dont la croissance démographique qui peut être à double tranchant : augmentation de revenus pour la commune mais aussi augmentation d'infrastructures nécessaires...

M.Jean-Pierre Grin demande à quoi on en est avec les réflexions sur le plafond d'endettement dû au collège.

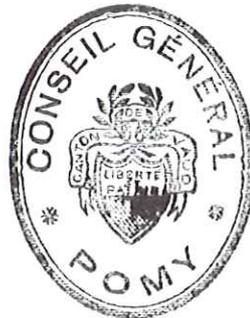
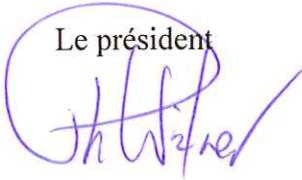
Notre syndic explique que l'idée de le mettre sur les associations n'était pas valable de le refiler à Yvonand, encore moins puisqu'Yvonand est déjà au plafond. Dans tous les cas, ce n'est pas forcément sain d'avoir un endettement public. La limite du plafond reste à 350 % du budget.

M.Jacques Miéville s'interroge sur le terrain de Longemalle.

Patience, patience, répond notre syndic. Il y a eu un examen préalable. Le canton a posé des questions en matière de bruit et de concept énergétique. Dans un mois aura lieu l'examen complémentaire préalable, une attente de six mois puis les commentaires et les modifications demandées par le canton. Puis il y aura un autre examen, puis le passage devant le conseil, puis la mise à l'enquête. Donc... une attente de deux ans.

Notre président remercie la salle pour son fair-play, le débat nourri et passionné. Il clôt l'assemblée, il est 22h45.

Le président



La secrétaire

